

Conseil municipal | Séance du 14 octobre 2021

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2021-10-14-19 | Vie associative - Subvention exceptionnelle - Institut d'histoire sociale Seine-Maritime Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Nombre de conseillers en exercice: 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation: 8 octobre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 14 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents:

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrand, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Bechec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés avec pouvoir:

Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quéruel.

Etaient excusés:

Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Laëtitia Le Bechec

Conseil municipal 2021-10-14-19 | 1/2

Le Conseil municipal,

Vu:

• Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Le travail de mémoire effectué et l'importance du souvenir.
- Les frais inhérents à la programmation des différentes animations.

Décide :

• D'accorder une subvention exceptionnelle de 2 500 euros à l'Institut d'histoire sociale Seine-Maritime.

Précise que :

• Ces dépenses sont imputées au budget 2021 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 15/10/2021

Identifiant de télétransmission: 76-217605757-20211014-lmc123698-DE-1-1

Affiché ou notifié le 19 octobre 2021

Conseil municipal 2021-10-14-19 | 2/2